


# Je gagne le Smic, combien vais-je toucher à la retraite ?

 19/04/2024

Vous avez 60 ans, vous êtes salarié d'une entreprise et avez toujours gagné le Smic (Salaire minimum de croissance). A l'approche de la retraite, vous vous interrogez sur le montant de votre future pension. Voici pour vous des éléments de réponse.

A noter : certaines données chiffrées ne sont pas encore disponibles. Les montants indiqués ci-dessous sont donc des estimations.

## Calcul de votre pension de retraite

**Pension de retraite = pension de retraite de base + pension de retraite complémentaire**

### La pension de retraite de base

Elle est calculée sur la moyenne des 25 meilleures années de votre carrière. On partira d'un Salaire annuel moyen (SAM) d'environ 16 500 € bruts (estimation en tenant compte de l'évolution annuelle de la valeur du SMIC de 1995 à 2020, soit les 25 dernières années).

Pour toucher une retraite à taux plein (c'est-à-dire sans décote), vous devez justifier d'une durée d'assurance minimale - liée à votre année de naissance, dans votre cas 1960 – qui est de 167 trimestres.

En partant du principe que vous avez rempli cette condition, vous percevrez  $50\% \times 16\,500\text{ €} = 8\,250\text{ €}$  bruts par an, donc **687,50 € bruts par mois pour votre retraite de base**

## La pension de retraite complémentaire

La pension de retraite complémentaire est calculée en multipliant le nombre de points accumulés dans le régime Agirc-Arrco par la valeur du point au moment de votre départ à la retraite.

L'âge de départ à la retraite étant fixé à 62 ans, le calcul de votre pension de retraite complémentaire = nombre de points acquis x valeur du point en 2022.

Cette dernière donnée n'est pas encore disponible, mais en se basant sur la valeur 2024 pour notre exemple, si vous avez 2 300 points Agirc-Arcco, vous toucherez  $2\,300 \times 1,4159\text{ €} = 2\,924,22\text{ €}$  bruts par an, donc **243,68 € bruts par mois**.

Vous percevrez donc pour votre retraite de base + votre retraite complémentaire, un total cumulé de **931,18 € bruts par mois (687,50 € + 243,68 €)**.

En savoir plus sur le [calcul de la pension de retraite](#).

## Cas particuliers

D'autres cas peuvent se présenter à vous :

### Vous avez commencé à travailler très jeune

Si vous avez travaillé avant vos 20 ans, vous pouvez, dès à présent, partir en **retraite anticipée** si vous répondez à plusieurs conditions :

- vous totalisez 5 trimestres cotisés avant vos 20 ans ;
- vous justifiez déjà de vos 167 trimestres.

Si vous partez à 60 ans, vous percevrez 50 % de votre salaire annuel moyen comme expliqué plus haut.

Cependant, si vous attendez vos 62 ans et que vous continuez de travailler, vous aurez dépassé le nombre de trimestres

cotisés requis et pourrez bénéficier d'une surcote . Dans ce cas, seuls les trimestres acquis à partir de vos 62 ans seront comptabilisés et augmenteront de 1,25 % par trimestre votre **retraite de base**.

Exemple : vous partez à 63 ans et accumulez 4 trimestres de plus, soit  $4 \times 1,25 \% = 5 \%$  de majoration. En repartant de votre retraite annuelle de base, 8 250 €, le calcul serait le suivant :  
 $8\,250 \text{ €} + (8\,250 \text{ €} \times 5 \%) = 8\,662,50 \text{ €}$  soit **721,88 € bruts par mois**.

Et pour votre **retraite complémentaire**, cette année supplémentaire vous permettra d'obtenir plus de points de retraite, ce qui augmentera le montant de votre pension.

Pour connaître le nombre de points, il faut multiplier le salaire brut annuel soumis à cotisations par le taux d'acquisition (6,20 % si le salaire est inférieur au plafond annuel de la Sécurité sociale), et de diviser le résultat par le prix d'achat du point (17,3982 € en 2020).

Dans notre exemple, vous gagneriez :  $(16\,500 \text{ €} \times 6,20 \%) / 17,3982 = 58$  points ce qui correspond à 1 009,10 € par an, donc 84,10 € par mois.

Au total, si vous travaillez jusqu'à 63 ans, vous percevrez en plus :  
34,38 € (721,88 € - 687,50 €) **pour votre retraite de base +**  
84,10 € **pour votre retraite complémentaire = 118,50 € bruts par mois.**

[En savoir plus sur le départ en retraite pour carrière anticipée](#)

## Vous ne validez pas la durée d'assurance

Cette condition s'applique au moment de la liquidation de la retraite de base. Si vous arrivez à l'âge de 62 ans (âge où vous pouvez normalement partir à la retraite) sans avoir cotisé 167 trimestres, vous vous verrez appliquer un coefficient de minoration de 0,625 % par [trimestre manquant](#).

S'il vous manque 10 trimestres, le taux de 50 % sera révisé à  $50 \% - (10 \times 0,625 \%) = 43,75 \%$ . Pour votre retraite, vous ne toucherez plus que  $16\,500 \text{ €} \times 43,75 \% \times 157/167 = 6\,785,62 \text{ €}$  soit **565,47 € bruts par mois**.

[En savoir plus sur la décote](#)

## L'attribution de minimas sociaux

En additionnant la pension de retraite de base et la pension de retraite complémentaire, votre retraite reste faible. C'est pourquoi, pour aider les petites retraites, une allocation – le minimum contributif – est versée aux travailleurs du privé. Il s'agit d'un minimum garanti sur la retraite de base porté à 746,71 € € bruts par mois en 2024. Elle n'est en revanche

attribuée qu'à partir de 65 ans. Pour en bénéficier, vous devez avoir liquidé vos pensions de retraite de base et complémentaire et l'addition de vos pensions ne doit pas dépasser un plafond de revenus (1 248,33 € € bruts par mois en 2024).

Dans votre cas, votre pension de base - sans décote ni surcote - est ici supérieure de 44,57 € au minimum (687,50 € – 746,71 € €).

[En savoir plus sur les minimas sociaux.](#)

## La retraite à 1 000 € ?

Elle faisait partie des grandes mesures du projet de réforme des retraites mise en pause par la crise sanitaire. Porter les petites retraites, celles des carrières complètes au Smic en particulier, à 1 000 € dès 2022 puis relever ce montant à 85 % du Smic dès 2025. Si cette mesure est plutôt favorable aux petits salaires, elle s'accompagnerait de conditions plus limitatives : un système de malus serait affecté sur les travailleurs voulant partir avant le fameux âge pivot de 64 ans.